

T-ES(2026)14_fr

4 juin 2026

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Liste des décisions

48^e réunion

Ouverture de la réunion : mardi 2 juin 2026, 14h30

Clôture de la réunion : jeudi 4 juin 2026, 16h00

Le Comité des Parties (ci-après dénommé « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après dénommée « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 48^e réunion du 2 au 4 juin 2026 à Strasbourg (France).

Au cours de cette réunion, le Comité de Lanzarote :

1. A adopté son ordre du jour.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2. A adopté le rapport thématique révisé sur la conformité concernant les services d'aide aux victimes et la prévention (document de travail T-ES(2026)05_rév.) et a convenu de le publier avec le rapport thématique révisé sur la conformité concernant le droit pénal matériel et procédural (document de travail T-ES(2025)10_rév.) sous la forme d'un rapport unique.
3. A approuvé une méthodologie pour le futur rapport de mise en œuvre sur le « contrôle des professionnels, des bénévoles et des autres personnes en contact avec des enfants », telle que présentée par le Secrétariat.
4. A convenu d'organiser, lors de la 49^e réunion plénière, une audition thématique sur l'exploitation sexuelle des enfants en vue d'un futur cycle de suivi sur ce thème.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

5. En ce qui concerne le suivi de la [Déclaration finale](#) de la conférence informelle des ministres (1^{er} juillet 2025, Malte), a convenu de créer un groupe de travail chargé de préparer une étude de faisabilité sur un éventuel protocole à la Convention de Lanzarote, qui sera examinée lors de la 49^e session plénière.
6. Se félicitant de la réunion conjointe tenue le 2 juin 2026 avec le Comité de la Convention sur la cybercriminalité et de la [déclaration conjointe](#) adoptée par les deux comités concernant les matériels d'exploitation ou d'abus sexuels d'enfants générés ou modifiés par l'IA, a décidé de continuer à explorer les possibilités de dialogue et de coopération entre les deux comités.
7. Dans le cadre du suivi de la procédure de conformité relative à la mise en œuvre des recommandations formulées lors du cycle de suivi sur la protection des enfants contre les infractions sexuelles facilitées par les TIC, a convenu d'étudier les questions liées au signalement et aux règles de compétence dans le cadre des futurs travaux de renforcement des capacités du Comité.
8. A chargé le Secrétariat de préparer un projet d'avis sur les approches relatives à l'âge légal pour les activités sexuelles, qui sera examiné lors d'une prochaine réunion plénière.

9. A convenu d'organiser un échange thématique sur les abus sexuels commis sur des garçons lors d'une prochaine réunion.
10. A convenu de transmettre, le cas échéant, des commentaires écrits sur le projet de lignes directrices relatives à la couverture médiatique éthique des violences sexuelles à l'encontre des enfants avant le 19 juin 2026, afin de contribuer au processus de révision qui sera mené par le Secrétariat, et de sensibiliser les acteurs nationaux à la [Journée de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#), le 18 novembre.

Questions procédurales

11. A adopté la présente liste de décisions.

Questions diverses

12. A convenu que la 51^e réunion plénière se tiendrait immédiatement après de conférence conjointe du Conseil de l'Europe et de WeProtect Global Alliance.

Dates des prochaines réunions plénières

- 49^e réunion plénière : 17-19 novembre 2026, Strasbourg, France
- 50^e réunion plénière : 15-18 mars 2027, Strasbourg, France
- 51^e réunion plénière : 3-4 juin 2027, Strasbourg, France (précédée de la conférence conjointe COE/WPGA les 1^{er} et 2 juin 2027)
- 52^e réunion plénière : 16-18 novembre 2027, Strasbourg, France (à confirmer)